

2019-UNAT-928, Abdellaoui

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que la décision de ne pas lister l'appelant était une étape interne au sein du processus de sélection et non d'une décision administrative et que UNT ne devait avoir reçu sa demande que contre la décision de sélection tandis que la décision de ne pas la liste de courte-liste est examinée Dans le cadre de la décision finale de non-sélection. Unat a jugé que l'appel était défectueux car l'appelant ne définissait pas clairement les motifs d'appel, comme requis en vertu de l'article 2, paragraphe 1, du statut de l'UNAT, mais il a considéré l'appel sur la base que l'appelant était auto-représenté. Unat a rejeté l'allégation de l'appelant selon laquelle la gestion des cas de UNDT a été imparfaite, car elle a un large pouvoir discrétionnaire dans la gestion de ses affaires et Unat ne voit aucun abus à cette discréption. Unat a jugé que la re-classification du poste en question était légale et raisonnable. Unat a convenu avec undt que le responsable du recrutement a utilisé une norme légale et raisonnable concernant l'exigence d'une expérience de gestion liée au langage importante. Unat a soutenu qu'il n'avait aucune raison de douter de la conclusion de l'UND que cette norme était systématiquement appliquée à tous les candidats, car l'appelant n'a présenté aucune preuve qui pourrait montrer le contraire. UNAT considérait qu'il était évident que l'appelant ne remplissait pas l'exigence d'une expérience de gestion significative et qu'il était donc légal de ne pas la liste ou de la sélectionner pour le poste. Unat a jugé que UNDT ne s'est pas trompé en indiquant que le statut de l'alignement de l'appelant n'avait aucun impact sur le processus de sélection ou qu'elle n'avait pas été indûment refusé l'opportunité d'acquérir une expérience de gestion interne. Unat a convenu avec UNDT que l'appelant n'a présenté aucune preuve montrant que la décision de ne pas la liste ou de la sélectionner était motivée par des facteurs étrangers. Unat a jugé qu'en l'absence d'illégalité, il ne pourrait y avoir aucune compensation attribuée. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté les décisions de ne pas la liste ou de la sélectionner pour un poste. UND a rejeté les demandes ayant constaté qu'elle avait reçu une contrepartie complète et équitable.

Principe(s) Juridique(s)

Un appel est défectueux lorsqu'un appelant ne définit pas clairement les motifs d'appel, comme requis en vertu de l'article 2, paragraphe 1, du statut Unat. UNDT a une large discrétion dans la gestion de ses cas. En l'absence d'illégalité, il ne peut y avoir de compensation.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Abdellaoui

Entité

ONUG

Numéros d'Affaires

2019-1224

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 Avr 2021

President Judge

Juge Knierim

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Admissibilité

Examen complet et équitable

Décision de sélection

Droit Applicable

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1

Jugements Connexes

UNDT/2018/113